MOD.C.BROC.09.19.FRE

Assurance voyage MEDOC[MD]

« Je suis prêt à partir. »

Pour obtenir votre soumission d'assurance voyage MEDOC[MD] :

Composez le :
1 866 606.3362
ou visitez :
Johnson.ca/medoc

JOHNSON ASSURANCE
HABITATION · AUTO · VOYAGE

Johnson Assurance est un nom commercial de Johnson Inc. (« JI »), un intermédiaire d'assurance agréé qui fait affaire sous le nom de Services d'assurance Johnson en Colombie-Britannique et Johnson Inc. au Manitoba. MEDOC[MD] est une marque de commerce déposée de JI. Ce produit d'assurance est souscrit auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (« RSA ») et administré par JI. Le régime d'assurance maladie provincial ou territorial pertinent doit être en vigueur. L'assistance voyage est fournie par Gestion Global Excel inc. Les critères d'admissibilité, les modalités, les conditions, les restrictions et les exclusions qui s'appliquent aux garanties décrites sont précisés dans la police d'assurance. Le libellé de la police d'assurance prévaut. [1]Selon une comparaison entre le Régime MEDOC 17-jours, ainsi que le Régime de base 35-jours, et les régimes pour voyages uniques offrant des garanties comparables. [2]Certaines garanties ne s'appliquent pas dans votre province ou territoire de résidence. [3]Dans la mesure du possible, la facturation directe des frais de soins médicaux d'urgence admissibles est incluse lorsque vous téléphonez au Centre d'assistance pour demandes de règlement MEDOC-[MD] pour signaler la situation d'urgence et que le fournisseur de services médicaux accepte de facturer directement le Centre d'assistance pour demandes de règlement MEDOC[MD]. Reportez-vous au libellé de votre police d'assurance pour vous renseigner davantage sur l'assistance de paiement.[4]Si votre assurance est déjà en vigueur, la garantie Annulation de voyage s'applique à compter du jour de la réservation de votre voyage. Lorsqu'un voyage est réservé avant que la garantie Annulation de voyage entre en vigueur, l'assurance pour ce voyage s'appliquera à compter de la date à laquelle la prime d'assurance est payée et la police d'assurance est émise. Les garanties d'assurance Annulation, Interruption et Retard de voyage ne s'appliquent qu'aux réservations de voyage faites avant la date de départ. [5]Une clause de stabilité médicale de 90 jours s'applique aux affections médicales antérieures. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. [6]Au Québec, les polices d'assurance habitation sont souscrites auprès de la RSA, qui en outre traite les demandes de règlement, et dans le reste du Canada, elles sont principalement souscrites auprès d'Unifund, Compagnie d'Assurance (« UCA »), qui elle aussi traite les demandes de règlement. L'assurance habitation n'est pas offerte au NU. Le rabais sur l'assurance habitation ne s'applique qu'à la résidence principale et uniquement sur les polices d'assurance souscrites auprès de la RSA ou d'UCA. Les garanties et avantages décrits s'appliquent aux polices d'assurance souscrites auprès de la RSA ou d'UCA. Des critères d'admissibilité, des restrictions, des exclusions ou des frais supplémentaires peuvent s'appliquer ou varier selon la province ou le territoire. JI, RSA et UCA sont des filiales apparentées. Composez le 1 866 606.3362 pour tous les détails.

JOHNSON ASSURANCE
HABITATION · AUTO · VOYAGE

Voici l'assurance voyage MEDOC[MD]

Même avec une planification de voyage minutieuse, vous n'êtes jamais entièrement à l'abri des contretemps.

Mais avec l'assurance voyage MEDOC[MD] que propose Johnson Assurance dans vos valises, vous voyagez avec la tranquillité d'esprit.

Avec l'assurance voyage MEDOC[MD], vous bénéficiez d'un régime d'assurance voyage qui offre une protection étendue à longueur d'année, une valeur ajoutée et des économies.

Il suffit d'un seul appel pour profiter de cette protection multivoyage qui est souvent plus économique que le coût d'assurer plusieurs voyages individuellement[1].

Ce faisant, vous aurez toujours une tâche de cochée sur votre liste de préparatifs de voyage, même pour vos petites escapades de dernière minute.

Votre régime d'assurance comprendra

- Une protection pour soins médicaux d'urgence jusqu'à concurrence de 5 000 000 $ par personne assurée, par année d'assurance
- Un nombre illimité de voyages d'une durée de 17 ou 35 jours (ou moins) à l'extérieur du Canada (la durée du voyage dépend de la sélection du régime)
  - *Un Régime complémentaire est également offert pour les voyages hors Canada d'une durée de plus de 35 jours consécutifs*
- Un nombre illimité de voyages à l'intérieur du Canada, peu importe la durée[2]
- Jusqu'à 1 500 $ par personne assurée (maximum de 3 000 $ par famille) pour les bagages perdus, volés ou endommagés
- La facturation directe des frais de soins médicaux d'urgence admissibles est disponible[3]
- Des garanties allant jusqu'à 8 000 $ par personne assurée et par voyage, en cas d'annulation[4], d'interruption et de retard de voyage
- L'assurance peut être souscrite indépendamment de l'âge ou de l'état de santé[5]
- Le remplacement de documents de voyage perdus ou volés (passeport, permis de conduire, certificat de naissance ou visa de visiteur), sous réserve d'un maximum de 500 $
- Des économies supplémentaires de 5 % sur l'assurance habitation[6] souscrite par l'intermédiaire de Johnson Assurance

Obtenez votre soumission et partez à l'aventure!

Succursale de Kanata :
471, chemin Hazeldean, bureau 7
Kanata, Ontario K2L 4B8

Succursale de Langley :
9440, 202e rue, bureau 110
Langley, Colombie-Britannique V1M 4A6

Pour obtenir votre soumission d'assurance voyage MEDOC[MD] :
Composez le :
1 866 606.3362
ou visitez :
Johnson.ca/medoc

JOHNSON
ASSURANCE
HABITATION · AUTO · VOYAGE